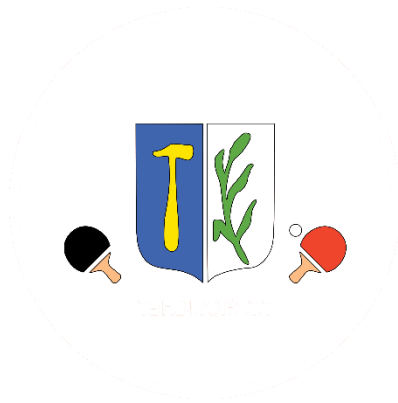




3^{ième} Tournoi Régional Homologué

TENNIS DE TABLE GRAULHET

Le Vendredi 1^{ier} Mai 2026

Homologation En Cours

**DOTATION DE 1 290 €
(Numéraire + Lots)**

RÈGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Le Tennis de Table GRAULHET organise son troisième tournoi régional homologué. Il se déroulera le vendredi 1^{ier} mai 2026 sur 24 tables réparties comme suit : 16 tables au Gymnase Robert Primault avec des aires de jeu d'une dimension de 5 x 10m, et 8 tables au plateau multisports avec des aires de jeu d'une dimension de 6 x 12m, Avenue Amiral Jaurès à GRAULHET (81300).

Article 2 : Le tournoi comportera 9 tableaux. Le nombre de participants **maximum** par tableau est fixé à 48. Le TT GRAULHET, en accord avec le J.A.N., se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de participants par tableau, en fonction du nombre d'inscrits dans ceux-ci.

Article 3 : Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans 3 tableaux au maximum, tableau handicap compris.

Article 4 : Le montant des engagements est fixé à **8 euros pour 1 tableau, 15 euros pour 2 tableaux et 20 euros pour 3 tableaux.**

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou modifier un tableau et/ou les dotations au cas où il y aurait un nombre insuffisant d'inscrits dans celui-ci.

Des récompenses (espèces, coupes et prix divers) seront attribuées à partir des demi-finales de chaque tableau.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Par mail à l'adresse suivante :

tournoi.ttgraulhet@gmail.com

Par téléphone (SMS) au 06.43.28.00.25 (Julien CORNE)

Le règlement s'effectuera sur place, en espèces ou par chèque à l'ordre du TT GRAULHET. Lors de l'inscription, les joueurs devront pouvoir attester qu'ils sont bien licenciés FFTT (copie licence ou via l'application mobile).

La fin des inscriptions est fixée au jeudi 30 avril 2026 à 20h.

Toutefois, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi, maximum 1h avant le début du ou des tableaux.

Le juge arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place.

Tableaux		Horaires	Récompenses			Heure prévisionnelle de fin
			1ier	2ième	½ Finalistes	
A	-900 pts	9h00	50 €	30 €	15 €	16h00
B	-1800 pts	10h15	80 €	60 €	20 €	19h00
C	-700 pts	11h30	50 €	30 €	15 €	18h00
D	Toutes Catégories	12h30	100 €	70 €	20 €	20h30
E	Handicap	13h30	70 €	50 €	20 €	20h00
F	Poussins – Benjamins – Minimes – Cadets	14h30	Lot (valeur 60 €)	Lot (valeur 40 €)	Lot (valeur 20 €)	18h30
G	Féminines	14h30	50 €	30 €	20 €	18h30
H	-1200 pts	16h00	60 €	40 €	15 €	21h30
I	-1500 pts	17h00	60 €	40 €	15 €	22h00

L'heure prévisionnelle de la fin du tournoi est de 23h00.

Article 6 : L'organisateur **ne fournira pas** les balles. Les balles utilisées devront être homologuées ITTF.

Article 7 : Le juge arbitre sera Jean-Loup ALBERT (J.A.N) – 06.21.39.40.48 – épaulé par Dominique ESCUDIER (J.A.2).

Article 8 : Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Tout engagement vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 : Le pointage des joueurs s'effectuera 30 minutes avant le lancement du tableau.

Le tirage au sort de chaque tableau aura lieu 15 minutes avant l'horaire de lancement du tableau.

Article 10 : Tous les tableaux (sauf handicap) se dérouleront par poules de 3 joueurs.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés directement pour le tableau final qui se fera par élimination directe.

Toutes les rencontres se feront en 3 sets gagnants.

Tableau Handicap

Le tableau Handicap est à élimination directe. Il se jouera en une manche de 33 points avec 2 services alternés par joueur. Le Handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 22 points d'écart. Par exemple un joueur classé 8 débutera à 14 – 0 contre un joueur classé 15.

Le vainqueur sera le joueur qui aura atteint le premier les 33 points (pas de nécessité d'avoir 2 points d'écart).

Article 11 : L'arbitrage se fera par un joueur de la poule. Dans le tableau final, le perdant arbitrera la partie suivante.

Article 12 : La tenue sportive adaptée est de rigueur. Le collage des revêtements est interdit dans l'enceinte sportive (Règlement FFTT).

Article 13 : Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était engagé, ou abandonnant au cours de celle-ci, aura pour conséquences, l'annulation des parties auxquelles il aura participé, et sera classé dernier de la poule. Les résultats individuels resteront acquis par les joueurs.

Article 14 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Régionale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée, et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 15 : Le tournoi se disputera sans interruption. Une buvette sera à la disposition des joueurs et joueuses.

Article 16 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident. Il est rappelé qu'il est interdit de **fumer/vapoter** dans la salle.

Article 17 : Les joueurs participant au tournoi et les accompagnateurs, autorisent le comité d'organisation à diffuser les photos, résultats, etc, dans la presse, les réseaux sociaux et sur le site internet du club.

Article 18 : L'accès aux aires de jeux est exclusivement réservé aux compétiteurs et aux organisateurs.

Article 19 : Le coefficient affecté à la compétition est de **0,5**.

Article 20 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 21 : Pour toute demande d'information ne figurant pas dans ce règlement et/ou questions diverses, vous pouvez contacter les organisateurs : Jean-Louis FAGES – 06.80.67.83.48 et/ou Emmanuelle RIGAUDIE – 06.87.75.88.67.

Bon tournoi à toutes et à tous.

Le président du TT GRAULHET

Jean-Louis FAGES